

Séance du 23 janvier 2017

Sont présents :

Autorités	Mme Christine Girod, Municipale M. Gilles Davoine, Municipal Mme Natacha Bello, Conseillère communale Mme Emmanuelle Cosendaï, Conseillère communale
Etablissement primaire	Mme Bettina Thuillard, directrice Mme Nicole Payot, enseignante Mme Marina Jatou, enseignante
Etablissement secondaire	M. Cédric Rossier, directeur M. Bertrand Pasche, enseignant M. Abdelkrim Rabet, enseignant
Sociétés civiles	Mme Ahimara Buffat, Fanfare de Gland Mme Patricia Storti, Centre de Rencontres et Loisirs Mme Barbara Konrad, Conseillère école-famille Mme Françoise Pastoris, Paroisse protestante Mme Angela Galvez, AgyA Gym M. David Capelli, UAPE L'Entre'Act
Parents	Mme Diane Bauchard Mme Francine Kouame Mme Lydie Lecoultre M. Patrick Besson M. Tarek Azzouzi
Secrétaire	Mme Tiziana Yammouni
Excusées :	Mme Sabine Million-Courvoisier, Conseillère communale Mme Bettina Schoepflin-Ettaleb, parent
Absent:	M. Nicolas Aeschmann, Conseiller communal

La séance est ouverte à 20h00.

En préambule, sur proposition de l'établissement secondaire, présentation du programme LIFT. Il s'agit d'un projet national qui vise une meilleure insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire. Il s'adresse aux élèves de 10^e et 11^e années qui n'ont pas toutes les conditions et motivations pour intégrer le monde du travail ; le programme est proposé aux écoles secondaires, dans tous les cantons.

Comme indiqué dans la convocation, nous avons le plaisir d'accueillir Mme Aude Métral, coordinatrice du programme pour la Suisse romande et le Tessin.

Présentation power-point en annexe.

Mme Girod remercie Mme Métral pour son exposé ; Mme Métral quitte la séance.

Mme Girod débute formellement la séance. Elle rappelle que le Conseil d'établissement découle de la loi sur l'enseignement obligatoire et du règlement d'application de la loi.

Les membres du conseil d'établissement ont été convoqués par courriel le 22 décembre 2016 avec le détail de l'ordre du jour. Mme Girod demande si l'ordre du jour suscite des remarques ou questions, ce qui n'est pas le cas.

La séance se tiendra selon l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue
2. Approbation du règlement du Conseil d'établissement
3. Nomination des membres du bureau du Conseil d'établissement
4. Propositions de sujets à traiter
5. Propositions individuelles
6. Divers

Vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Bienvenue

Mme Christine Girod souhaite la cordiale bienvenue pour cette première séance du conseil d'établissement de la législature 2016-2021 et remercie les membres de leur présence.

Mme Girod annonce les personnes excusées et absentes.

Comme il s'agit de la première séance, chaque membre se présente brièvement avec son nom et prénom, en précisant quelle entité il représente.

Mme Thuillard, directrice de l'Etablissement primaire, précise que l'Etablissement primaire (1^e à 8^e années) compte 1180 élèves, 60 classes, une centaine d'enseignants et occupe trois sites (Mauverney, Perrerets et Tuillières pour les 7^e et 8^e années).

M. Rossier, directeur de l'Etablissement secondaire, précise que l'Etablissement secondaire compte 497 élèves, 25 classes et occupe le site de Grand Champ à part deux classes de raccordement qui sont accueillies aux Tuillières.

2. Approbation du règlement du Conseil d'établissement

Les membres ont reçu par courriel le règlement du Conseil d'établissement qui a été revu suite à l'entrée en vigueur en 2012 de la loi sur l'enseignement. Le document a été établi sur base du préavis-type du canton et adapté par le Service jeunesse de la Ville de Gland et les directions du primaire et secondaire. La Municipalité de Gland a validé le texte.

C'est maintenant au Conseil d'établissement de se prononcer avant le passage devant le Conseil communal.

Mme Girod rappelle que les membres ont la possibilité d'amender des articles, en proposant d'autres textes.

Le Conseil d'établissement procède de la manière suivante :

- discussion générale et questions
- lecture et votation par chapitre
- une fois tous les chapitres acceptés, discussion finale et vote final.

Le Conseil d'établissement accepte ce mode de fonctionnement.

Changements votés

Art. 19 – Election du bureau du Conseil d'établissement

Les **trois** membres sont élus à la majorité simple (au lieu de : les deux membres)

Art. 20 – Réunion du Conseil d'établissement

Il est convoqué par ..., par un des **trois** membres du bureau (au lieu de : des deux membres du bureau).

Art. 27 : Compétences définies par la législation cantonale

Cet article doit être supprimé car c'est juste un titre ; par conséquent les articles qui suivent doivent être renumérotés.

Art. 48 – Dispositions finales

Le présent... par la Cheffe du département : à adapter selon la personne en charge (cheffe ou chef).

Les divers chapitres et la totalité du règlement sont acceptés tel qu'amendés, sous réserve du vote final du Conseil communal de Gland.

3. Nomination des membres du bureau du Conseil d'établissement

Conformément au règlement que nous venons d'adopter, nous procédons à la nomination des membres du bureau.

Nous devons élire :

Le Vice-président, les trois membres, le Président et le Secrétaire.

Le bureau du Conseil d'établissement se réunit une quinzaine de jours avant la séance du Conseil d'établissement, pour établir l'ordre du jour et traiter des questions qui parviennent au Conseil d'établissement.

Propositions :

- Mme Patricia Storti souhaite continuer à représenter le CRL (Centre de rencontres et loisirs)
- Mme Diane Bauchard souhaite représenter les parents
- M. Cédric Rossier souhaite représenter les écoles
- Mme Christine Girod propose M. Gilles Davoine comme Vice-président.

Mme Christine Girod se présente comme Présidente et propose Mme Tiziana Yammouni comme Secrétaire.

Les candidats sont acceptés à l'unanimité.

4. Propositions de sujets à traiter

Afin de pouvoir alimenter les futures séances, Mme Girod propose aux membres de lister les sujets qui pourront être discutés lors des prochaines séances. Deux sujets seront mis à l'ordre du jour à chaque séance. Selon l'intérêt, une commission pourrait être nommée pour étudier le sujet et établir un rapport.

- Devoirs : plateforme pour se connecter concernant les devoirs ; indications des sites pour des révisions, indication des sources de renseignements pour les parents ;
- Soirée parents concernant les devoirs
- Invitation des délégués de classe
- Respect de l'accès à l'école en voiture
- Co-voiturage – mobilité douce
- Zone 30 aux abords des écoles
- Sécurité : parage des parents sur les trottoirs
- Encadrement à midi pour les 7^e et 8^e
- Devoirs : apprendre à être autonome, comment apprendre à apprendre
- Gestion des émotions, être bienveillant (cours pour les élèves)
- Spectacles scolaires : prix, accessibilité
- Plus d'informations sur les écoles (voies, termes, etc.)
- Prévention, nouvelles technologies,
- Harcèlement
- Environnement, actions auprès des enfants
- Cinq-six cours pour les parents (conférences, informations)
- Rôle du Travailleur social de proximité dans les établissements scolaires
- Parents démissionnaires, que faire ?
- Besoins de communications entre parents et école
- Encadrement de midi.

Une représentante des sociétés civiles fait remarquer que la Municipalité a tout mis en œuvre pour garantir la sécurité autour des écoles, le problème c'est que les parents n'ont pas de gestes citoyens. Quelles solutions ?

Mme Girod souligne qu'à toutes les rentrées scolaires, les services communaux rendent les parents attentifs au problème de sécurité et leur donne les informations y relatives. Elle informe que quatre lignes de pédibus fonctionnent depuis la rentrée pour que les enfants puissent se rendre en sécurité à l'école.

Les parents du Conseil d'établissement ont un rôle à jouer en ce sens, en sensibilisant les parents à ce problème.

Un enseignant souligne que le problème de comportement, harcèlement etc. a un dénominateur commun : les parents démissionnaires. Les élèves à problème ont des conséquences sur les autres élèves. Quelles synergies, quelles structures ?

5. Proposition individuelles

Aucune proposition individuelle n'est parvenue au bureau du Conseil d'établissement.

6. Divers

Une représentante des parents signale que certains parents sont inquiets concernant l'installation des ruches sur les toits du site des Perreretts. La direction de l'Etablissement primaire souligne que les enfants ne courent pas plus de risques qu'ailleurs et prie les parents de signaler à la direction si l'enfant est allergique aux piqûres d'abeilles.

Mme Girod informe que la commune n'a pas reçu de plaintes mais plutôt des commentaires positifs sur ce sujet.

Une représentante des sociétés se renseigne pourquoi il n'y a plus de soirée pour les élèves à la fin d'un camp.

M. Rossier répond qu'il y a eu des problèmes importants lors d'une soirée en camp de 9^e et que la décision a été prise de suspendre pour l'instant ce type de soirée.

M. Rossier signale que le conseil des délégués a demandé d'organiser une fête de fin d'année à Grand Champ pour les élèves de 11^e. A suivre.

Mme Girod signale que les flyers présentant le programme LIFT sont à disposition pour information ainsi que la liste des membres avec leurs coordonnées.

Prochaine séance

Lundi 8 mai à 20h00, Montoly, salle Mont Blanc.

La séance est levée à 21h30 ; un apéritif est offert aux membres.

AU NOM DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

La Présidente :

La Secrétaire :

Christine Girod

Tiziana Yammouni